



L'évolution réglementaire 2009-2012 de la gestion des déchets : impacts

Etats généraux de Méthéor
Angers – 7 février 2013



L'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises



Cadre réglementaire de la gestion des déchets

- Directive cadre déchets 2008
 - ▶ **Transposition par ordonnance en 2010**
- Loi Grenelle I (3 août 2009) et loi Grenelle II (12 juillet 2010)
 - ▶ **Objectifs**
 - - 7 % de déchets ménagers et assimilés entre 2009 et 2014
→ **- 4,3% fin 2010**
 - 45 % de recyclage des déchets ménagers et assimilés en 2015
→ **37% fin 2012**
 - 75% de recyclage des emballages ménagers en 2012
→ **67% fin 2011**
 - - 15 % de déchets orientés vers l'incinération et le stockage d'ici 2012 → **- 4% fin 2010**
- **Evolution de la réglementation ICPE**
- **Nouvelles REP : meubles, DDS, DASRI (REP piles : agrément en 2010)**

Directive européenne du 19 novembre 2008 transposée en France en décembre 2010 :

Hiérarchie des modes de gestion des déchets

1. Prévention,
2. Préparation en vue du réemploi,
3. Recyclage et **valorisation organique**,
4. Autre valorisation, notamment valorisation énergétique,
5. Elimination

Rappel des orientations de la Loi Grenelle 1 pour accroître la prévention et la valorisation matière :

- **Instituer une tarification incitative obligatoire, s'appuyant sur une REOM ou une TEOM avec une part fixe et une part variable d'ici 5 ans.**
=> Système d'aide ADEME - août 2012 : 134 collectivités à la tarification incitative (30 en 2008) + TEOM incitative votée en LF 2011 (Décret fin 2012).

Impacts : Maîtrise des coûts, augmentation des tonnages de collecte séparée

- **Augmenter la taxe sur le stockage (TGAP) et créer une TGAP sur l'incinération + modulations environnementales + Recette affectée en priorité à la prévention et au recyclage => Mise en œuvre dès 2009 modifié en 2011. En 2013, taux plein = 14 €/t UIOM et 30 €/t ISDND.**

Impacts : augmentation coût de gestion des déchets (OMR, refus de tri, refus issus des installations de méthanisation), rééquilibrage des modes de traitement en faveur de la valorisation énergétique



Loi Grenelle 1 : nouvelles filières REP

Filière	Démarrage	Impacts
DASRI	1 ^{er} janvier 2013	Technique : Diminution des risques pour opérateurs de collecte, des tonnages de DEA enfouis, et des quantités de déchets dangereux et polluants dans les OMR, donc diminution des éléments polluants dans le compost issu de TMB / Economique : augmentation des coûts de gestion des déchets si couverture des coûts par les éco-organismes pas totale
DDS	1 ^{er} trimestre 2013	
DEA	Fin 2012	



Loi Grenelle 1 : valorisation organique

- **Renforcer le compostage domestique et développer la collecte sélective des déchets organiques => Système d'aide ADEME dans Plans et Programmes locaux de prévention + Appel à projets 2012/2013 sur collecte séparée des biodéchets**

Impact : aide financière aux collectivités, encouragement à la gestion de proximité

- **Elaborer une charte de cohérence pour assurer la qualité sanitaire et environnementale des composts et assurer des débouchés et une traçabilité => Charte non publiée car non validée par les ONG et la FNSEA**

- **Instaurer une obligation de collecte séparée des biodéchets des gros producteurs => Décret et Arrêté du 11 et 12 juillet 2011 (120 t/an en 2012 => 10 t/an en 2016)**

Impact principalement pour les supermarchés et gros restaurants collectifs en 2012, ... mais développement de solutions de compostage in-situ dans les restaurants scolaires, donc diminution du tonnage d'assimilés collectés par la collectivité



Loi Grenelle 1 : valorisation énergétique

- **Donner priorité à la valorisation énergétique de la part résiduelle des OM avec renforcement des performances environnementales + Obligation d'achat énergie issue du biogaz => Nouveau tarif biogaz élec. (juin 2011) 11 à 13 c€/kWh + Décrets et arrêtés (21 et 23 nov. 2011) sur l'injection du biogaz (6 à 10 c€/kWh).**

Impacts : nouveau tarif élec. moins avantageux pour installations de méthanisation existantes, réglementation sur l'injection va favoriser le développement de projets d'injection

- **Renforcer les performances environnementales des unités de valorisation énergétique => Arrêté incinération du 3 août 2010 (notamment mesure semi-continu des dioxines)**

- **Cadre renforcé sur les mâchefers => Arrêté du 18 novembre 2011**

Impacts : meilleure acceptation des mâchefers (?), augmentation des coûts d'exploitation des UVE et coûts de gestion des mâchefers, donc augmentation coûts de traitement des déchets (notamment refus issus des unités de TMB)

- **Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux => Décret 11 juillet 2011 : mise à jour d'ici 2012 si avant 01/07/2005 ou 2013 si après 01/07/2005 + Evaluation tous les 6 ans**

Impacts :

- **limite les capacités de stockage / valorisation énergétique (60% du gisement de DMA) donc encourage la valorisation organique,**
- **privilégie l'autonomie des territoires,**
- **favorise le traitement commun avec DAE ou déchets agricoles,**
- **attention limite la construction de nouvelles unités de méthanisation si pas prévu dans le Plan départemental.**



Autres évolutions réglementaires

● Modifications ICPE déchèteries (rubrique 2710)

Introduction du régime enregistrement, modification des seuils en volumes au lieu de surface (intégrant les déchets verts), nouvelles obligations => Arrêtés du 20, 26 et 27 mars 2012

Impacts :

- changement de régime donc plus de travail administratif pour environ 20% des déchèteries,
- travaux de mise en conformité (prévention des risques de chute, obligation local dédié DDS, contrôle des rejets, mesures de prévention incendie pour régime Enregistrement),
- travaux nécessaires engendrent des coûts supplémentaires de 20 000 € (régime déclaration) à 100 000 € (autorisation)



Autres évolutions réglementaires

● Modifications ICPE compostage et méthanisation (2780 / 2781)

- Création rubriques 2780 et 2781 (décret du 29 octobre 2009)
- Règles pour installations de méthanisation (arrêtés 10 nov. 2009 + arrêté 12 août 2010 pour régime enregistrement)
- Introduction du régime enregistrement pour compostage (arrêté 20 mars 2012 + 20 avril 2012) : obligation de >90% de compost conforme
- Arrêté modificatif du 27 juillet 2012 : introduit compostage et méthanisation de sous-produits animaux catégorie 2

Impact : structuration de la filière méthanisation

● Augmentation de la TVA :

passage de 5,5% à 7% pour les déchets en 2012 (puis 10%)

Impact : environ 60 millions d'euros en moins pour les collectivités

- **Expérimentation de la collecte séparée de tous les plastiques 2012-2013 => selon les résultats obtenus, élargissement des consignes de tri des plastiques ou pas**

Impacts : moins de plastiques dans les OMR donc moins dans le compost issu de TMB, augmentation du coût de tri des emballages d'où augmentation du coût de traitement, simplification du geste pour le citoyen

- **Révision des agréments des filières Emballages, Papiers et DEEE**

Impact potentiel : Augmentation des soutiens sur les Emballages à confirmer, très faible augmentation sur les papiers (17 % de perdants) et enjeux sur la sécurité pour les DEEE

- **Décret collecte : définition de collecte en PAP, imposition fréquence C1, seuil pour déchets d'activités économiques, ...**

Impacts : si propositions actuelles restent en l'état, modification du schéma et des conditions de collecte pour certaines collectivités, augmentation coûts de collecte des déchets

- **Arrêté sur le stockage de déchets non dangereux : limiter les nuisances sanitaires et environnementales, harmoniser les pratiques => projet en consultation fin 2012, groupe de travail MEDDE**

Impacts : si propositions actuelles restent en l'état, impact technique et économique important pour les installations existantes (gestion des lixiviats et eaux de ruissellement, du biogaz, couverture journalière, barrière active et passive, ...)

- **Révision de la norme NF U44 051 : projet de norme révisée non accepté en enquête publique début 2012 => nouveau travail de révision pour le groupe de travail du BN Ferti**

Impacts : si critères d'innocuité revus à la baisse, amélioration des technologies peut être nécessaire avec impacts économiques

- **Règlement européen sur la sortie du statut de déchet des composts / digestats : travail en cours, groupe de travail européen dirigé par le JRC, réalisation d'une campagne d'analyses en 2011 dans plusieurs pays, 3ème réunion le 26 février 2013 à Séville ...**
- **Transposition Directive IED (24 novembre 2010) : création de rubrique 3532 pour méthanisation >100 t/jour avec application de BREF (pas encore publiés)**



Merci pour votre attention !